



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
074219105800-20240626-VI-DEL-2024-053-DE
Date de l'émission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024

Date de convocation : 19 juin 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-053

Date d'affichage : 19 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 34

Objet : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME : DEBAT SUR LE PADD

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M	Mostefa	GHENAIM	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Maïram SY représentée par M. EL M'KHANTER, M. Mehdi MEJERI représenté par Mme Sana AABIBOU, M. Joël NOLLEAU représenté par Mme Claude MASURE, M. Dramane KEITA représenté par Mme Nathalie PABOUDJIAN, M. Franck COENNE représenté par M. Gérard HEBERT, M. Mathieu HILLAIRE représenté par M. Jacques CORBEL, Mme Camille BINET-DEZERT représentée par Mme Maryline COMMEIGNES, M. Tarik MEZIANE, représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

ETAIT ABSENT : Mme Kadiatou LY

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Olivier SIGMAN

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20240626-VI-DEC-2024-053-DE
Date de télétransmission : 15/07/2024
Date de réception préfecture : 15/07/2024

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° VI-DEL-2021-64 du 6 octobre 2021, prescrivant la procédure de révision du Plan local d'urbanisme ;

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville et des Quartiers en date du 14 juin 2024

Considérant l'actualisation nécessaire du PADD intégré dans le Plan local d'urbanisme opposable (approuvé le 29 janvier 2020), notamment au regard des évolutions du territoire et des modes de vie depuis la crise sanitaire, mais aussi pour tenir compte des évolutions règlementaire, en particulier en matière environnementale ;

Considérant la présentation du projet de PADD aux personnes publiques associées et consultées lors d'une réunion organisée le 26 mars 2024 ;

Considérant la présentation du projet de PADD à la population lors d'une réunion publique organisée le 23 avril 2024 ;

Considérant les orientations du projet de PADD transmises à l'ensemble des conseillers municipaux pour la tenue d'un débat (annexe 1). Ce PADD affiche une ambition « Etampes : belle à vivre, belle à découvrir », dont la stratégie d'aménagement est articulée autour de 4 axes :

- Etampes : une ville attractive, capitale du Sud-Essonne ;
- Une ville agréable à vivre au quotidien ;
- Une mosaïque de quartiers à concilier ;
- Une richesse environnementale à préserver, révéler et valoriser.

Après en avoir délibéré par 22 voix pour, 3 voix contre (MM Tarik MEZIANE, Grégoire TURLOTTE, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG) et 9 abstentions (MM Gilles BAYART, Jacques CORBEL, Mostefa GHENAIM, Mathieu HILLAIRE, Maxime MARCELIN et Mmes Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN

PREND ACTE de la tenue d'un débat sur les orientations générales du PADD, dans le cadre de la révision générale du Plan local d'urbanisme (ce débat est retranscrit en annexe 2 de la présente délibération) ;

INFORME qu'à partir de la présente délibération, Monsieur le Maire (ou son représentant) pourra prononcer un sursis à statuer sur toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur PLU, conformément aux articles et L153-11 L424-1 du code de l'urbanisme.

Pour le Maire empêché
Jean-Michel JOSSO
9^{ème} Adjoint au Maire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :1.5. JUIL. 2024..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.

M. TURLOTTE : Est-ce que vous avez étudié la possibilité ou non qu'il y ait une piétonisation partielle du centre-ville ? Ou est-ce que ça n'est pas un axe que vous avez été amenés à examiner ?

M. GARNIER (ATOPIA) : Les éléments de mobilités douces peuvent être un objectif du PLU. Mais la piétonisation relève plus d'un arrêté municipal ou d'autres procédures.

M. WEHLÉ (ATOPIA) : Je complète la réponse de mon collègue. L'élaboration d'un PLU est soumise à des règles et des objectifs nationaux, notamment issus de la Loi Climat et résilience, avec la trajectoire de zéro émission nette à 2050. Donc une diminution des émissions carbone, dans lesquelles les mobilités jouent un rôle important. C'est une composante de la construction d'un PLU.

M. TURLOTTE : Est-ce que les urbanistes que vous êtes peuvent nous indiquer — et je crois que des études commencent à être faites sur le sujet — qu'une piétonisation, d'une manière générale, n'est pas un projet qui porte tort aux commerces ? Aujourd'hui, si je lis les études qui sont faites, on peut globalement dire que ce n'est pas le cas.

M. WEHLÉ (ATOPIA) : Il ne sera pas répondu à cette question. Ce n'est pas un élément de compréhension du document que vous avez.

M. MARCELIN : Vous parlez de complémentarité entre les quartiers, d'améliorer ces dessertes entre quartiers. Quel est le critère principal que vous allez prendre en compte pour améliorer les dessertes entre quartiers ? Par exemple, on essaie de limiter la voiture en ville, les dessertes à vélo, ...

M. GARNIER (ATOPIA) : Les différents moyens sont plus évoqués dans le PADD intégral (la présentation en séance étant une synthèse). Tous les outils purement règlementaires qui peuvent être associés à ce PADD n'ont pas encore fait l'objet d'une réflexion, et seront abordés dans la prochaine phase (outils réglementaires).

M. MARCELIN : Ce que vous présentez aujourd'hui n'est pas définitif, ça peut faire l'objet d'une amélioration ?

M. GARNIER (ATOPIA) : le PADD peut être modifié à la marge. Si jamais les orientations venaient à changer, il faudrait faire un nouveau débat.

Mme COMMEIGNES : Je m'interroge sur l'aspect concertation. Je suis toujours choquée quand j'entends parler d'une troisième gare comme si c'était pratiquement acquis et fait. Par moments, c'est oui, c'est non. Comment peut-on parler de concertation quand d'emblée on nous impose un projet ? On ne sait jamais précisément qui le défend, qui l'envoie. C'est un peu comme l'histoire du vélorail à Étampes. Certains habitants étaient hostiles, mais ils ont fini par se taire. Mais ce qui me paraît important, parce que ça doit être démocratique, c'est qui avance cette idée de troisième gare ? Ça s'oppose à une idée logique de développement durable.

M. EL M'KHANTER : Mme le Maire, si vous le permettez, je voulais remercier ATOPIA pour le travail fourni, le professionnalisme et la qualité de l'exposé.

Mme GIRARDEAU : Je me joins aux remerciements de M. EL M'KHANTER, mais je sais que le travail n'est pas terminé et que vous allez le poursuivre pendant encore de longs mois. Juste quelques précisions sur les questions qui ont été posées.

Mme COMMEIGNES, le vélorail a été initié par le Département et la Communauté d'agglomération. C'est donc vers eux que vous vous tourniez pour avoir plus de précisions. En ce qui concerne la troisième gare, elle a été effectivement inscrite dans le plan État-Région. Ça veut dire qu'il va y avoir des études pour savoir si oui ou non cette troisième gare doit se développer et comment quelles en seront les conséquences. Donc encore des années d'études. C'est une perspective commune avec les communes de Brière, de Morigny et d'Étréchy,

qui permettraient également d'enlever toutes les voitures ventouses qui **encombrent les rues d'Étampes**. C'est quelque chose sur quoi on est en train de réfléchir. Mais, pour pouvoir **conduire une réflexion**, il faut que le projet soit inscrit quelque part. Le sujet pour l'instant n'est pas tranché. **C'est une perspective à étudier** : voir les bénéfiques, les inconvénients, etc., et après prendre la décision en concertation.

Quant à la piétonisation du centre-ville (réponse à M. TURLOTTE), sachez qu'il y a toute une réflexion dans le cadre du dispositif Action cœur de ville sur la dynamisation et le commerce du centre-ville. Votre question concerne plutôt Action cœur de ville. Je crois que j'ai répondu à toutes les remarques. Je repasse la parole à M. HÉBERT.